



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
LD/EK

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT 2022 DST 34

OBJET : Stationnement interdit
Impasse des Coques
Stationnement interdit

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

ARRETE

Article 1 : A compter de la mise en place de la signalisation réglementaire, le stationnement sera interdit de façon permanente dans l'impasse des Coques.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques de la Ville.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

03 AVR. 2022

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex